



Taxe d'aménagement et recours des tiers

Par **Gramatik**, le **03/05/2022** à **12:30**

Bonjour,

Ma question croise l'immobilier et la fiscalité qui sont toujours intimement liés...

Et porte sur le projet d'une construction neuve. Ainsi:

- PC obtenu sur une construction d'un immeuble de 6 lots, il y a plusieurs mois.
- Un recours des tiers en cours porté par 5 voisins au T.A. depuis plusieurs mois.
- ET L'administration fiscale me demande de régler les 1er 50% de la Taxe D'Aménagement alors qu'en l'état, je ne suis toujours pas certain de pouvoir construire le bâtiment objet du PC obtenu. Ou de constituer une caution pour la somme appelée.

Quelles sont les options qui s'offrent à moi?

Merci par avance pour vos retours éclairés.

Bien à vous.

G